

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

481<sup>e</sup> séance

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 3 novembre 2014, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse  
M. Steve Massicotte, conseiller  
M. Francis Perron, conseiller  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Adam Perreault, conseiller  
Mme Nancy Benoît, conseillère  
M. Richard Cossette, conseiller  
M. René Roy, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

**1. Moment de réflexion**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**2014-11-288** Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

**2014-11-289** Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de séance mentionnée en titre.

Adoptée.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

**2014-11-290** Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de séance mentionnée en titre.

Adoptée.

**5. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014**

Des informations sont demandées concernant la signature de la servitude pour la virée à l'Île-du-Grand et la vidange des fosses septiques.

**6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014**

Aucune.

**7. Administration générale**

**7.1 Dépôts de statistiques**

**7.1.1 Consommation électrique**

**7.1.2 Consommation d'eau**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

**7.2 Correspondance**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de septembre.

**7.3 Adoption des comptes**

**2014-11-291**

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 644 617,41 \$.

Liste des comptes payés	543 931,30 \$;
Liste des comptes à payer	55 131,48 \$;
Liste des salaires	45 554,63 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

**7.4 Encaissements**

Les encaissements reçus au cours du mois d'octobre 2014 sont de 94 916,07 \$.

**7.5 États financiers des revenus et dépenses au 30 septembre 2014**

Les états financiers des revenus et dépenses au 30 septembre 2014 ont été transmis par courriel durant le mois d'octobre et déposés à la table du conseil en date de ce jour.

**7.6 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums municipaux, tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires.

L'avis sera transmis à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire comme l'exige la Loi.

**7.7 Rapport du maire**

La mairesse Diane Aubut informe les personnes présentes que, conformément à l'article 955 du code municipal, elle présentera son rapport sur la situation financière de la municipalité, le 24 novembre 2014, au lieu ordinaire des séances du conseil municipal lors d'une séance extraordinaire.

## **7.8 Prévisions budgétaires 2015**

Conformément à l'article 954 du code municipal, les prévisions budgétaires 2015 seront présentées le 22 décembre 2014, à 19h30, au lieu ordinaire des séances du conseil municipal lors d'une séance extraordinaire.

## **7.9 Liste des personnes endettées pour taxes municipales**

Conformément à l'article 1022 du code municipal, l'état des arrérages de taxes de 100 \$ et plus a été déposé à la table du conseil municipal, pour la somme de 87 622,45 \$.

## **8. Période de questions (15 minutes)**

Des personnes posent des questions d'ordre général : transport de sable pour travaux secteur Gamelin, prévisions budgétaires 2015, vente pour taxes, nettoyage du ruisseau suite aux travaux dans le secteur Gamelin, règlement d'emprunt numéro 2014-340.

## **9. Urbanisme**

### **9.1 Demande d'aliénation lot 4 175 399**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 175 399 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaitent aliéner ledit lot;

CONSIDÉRANT que cette partie de terrain, suite à un lotissement, n'aura aucun impact sur l'agriculture;

**2014-11-292**

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la demande puisqu'il n'y aura aucun effet sur la protection des terres agricoles du secteur et que ladite demande respecte la réglementation de la municipalité et de son plan d'urbanisme, le schéma d'aménagement de la M.R.C. des Chenaux et respecte l'homogénéité du territoire.

Adoptée.

### **9.2 Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture lot 4 175 866**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 175 866 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaitent utiliser à une fin autre que l'agriculture ledit lot;

CONSIDÉRANT que cette partie de terrain, en devenant une utilisation autre que l'agriculture, n'aura aucun impact sur l'agriculture;

**2014-11-293**

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la demande puisqu'il n'y aura aucun effet sur la protection des terres agricoles du secteur et que ladite demande respecte la réglementation de la municipalité et de son plan d'urbanisme, le schéma d'aménagement de la M.R.C. des Chenaux et respecte l'homogénéité du territoire.

Adoptée.

## 10. Loisirs

### 10.1 Décoration parc du pont

2014-11-294

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour un montant de 500 \$ qui servira à l'achat de décoration dans le parc du pont.

Adoptée.

### 10.2 Demande de dérogation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade ne trouve pas de sauveteur pour la surveillance de la piscine;

CONSIDÉRANT QUE lors de la saison estivale 2014, la piscine municipale n'a pas été ouverte à cause du manque de personnel;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2015 la municipalité veut absolument ouvrir la piscine;

2014-11-295

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de demander à la Régie des bâtiments une dérogation pour que la surveillance de la piscine soit faite par deux assistants sauveteurs jumelés à un autre responsable de 17 ans et plus ayant une formation en secourisme et de limiter l'utilisation à un maximum de 75 personnes simultanément dans l'enceinte de la piscine.

Adoptée.

## 11. Adoption du règlement numéro 2014-340 décrétant un emprunt maximum de 800 000 \$ pour des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur de la rue Gamelin

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 20 octobre 2014;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un avis de non-conformité suite à des déversements d'eaux usées, provenant du centre récréatif et de l'aréna provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en date du 14 août dernier;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu avec un ingénieur de la firme Pluritec le 15 août dernier et qu'une offre de services professionnels relative à la préparation des plans et devis a été soumise pour la mise en place des infrastructures nécessaires pour le secteur concerné;

ATTENDU QUE suite à la réception de l'avis de non-conformité le conseil municipal installera aussi des conduites d'égout sur les rues Gamelin, Suève, Mercier et Sainte-Marguerite et dans certains secteurs les tuyaux d'aqueduc seront aussi remplacés;

EN CONSÉQUENCE,

2014-11-296

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Diane Aubut et résolu à la majorité que le règlement portant le numéro 2014-340 décrétant un emprunt maximum de 800 000 \$ pour des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout

dans le secteur de la rue Gamelin soit et est adopté pour statuer et décréter ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Gamelin selon les plans et devis préparés par la firme Pluritec, portant le numéro 2014885, en date du 23 septembre 2014, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus.

#### ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 800 000 \$ pour les fins du présent règlement.

#### ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 800 000 \$ sur une période de 10 ans.

#### ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le vote est demandé par le conseiller Adam Perreault. La mairesse Diane Aubut appelle le vote. En faveur : 6 Contre : 1

Adoptée à la majorité.

## **12. Emprunt temporaire**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du règlement d'emprunt 2014-340 pour travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur de la rue Gamelin;

**2014-11-297**

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'emprunter un montant de huit cent mille dollars chez Desjardins Entreprises au taux préférentiel plus 1% remboursement des intérêts mensuellement pour une période maximale d'un an et d'autoriser la mairesse Diane Aubut et le directeur général et secrétaire-trésorier René Roy à signer les documents à cet effet.

Adoptée.

## **13. Aqueduc et égout secteur Gamelin**

### **13.1 Contrôle de qualité des matériaux utilisés et de leur mise en place**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du règlement d'emprunt 2014-340 pour travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur de la rue Gamelin;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de retenir les services professionnels pour contrôle de qualité des matériaux utilisés et de leur mise en place;

CONSIDÉRANT un montant budgétaire avant taxes a été transmis par LVM au montant de 10 529 \$;

**2014-11-298**

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de mandater la firme LVM pour contrôle des qualités des matériaux utilisés et de leur mise en place au montant maximum 12 105,72 \$, taxes comprises.

Adoptée.

## **14. Souper des fêtes**

### **14.1 Membres du conseil, employés réguliers et temps partiel**

**2014-11-299**

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant de 25 \$ par participant pour le souper des fêtes des membres du conseil municipal, employés réguliers et temps partiel.

Adoptée.

### **14.2 Pompiers et premiers répondants**

**2014-11-300**

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité de verser un montant de 25 \$ par pompier et/ou premier répondant pour le repas des fêtes.

Adoptée.

## **15. Responsables des comités**

**2014-11-301**

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que la liste des comités et de leur(s) responsable(s) soit formée comme suit pour la prochaine année :

**Aréna** : Diane Aubut, Steve Massicotte et Francis Perron;

**Loisirs, vie culturelle et communautaire** : Steve Massicotte, Francis Perron et Richard Cossette;

**Politique familiale et démarche Municipalité amie des aînés** : Adam Perreault;

**Société de développement économique** : Diane Aubut, Germaine Leboeuf et Adam Perreault;

**Ressources humaines et matérielles (convention collective)** : Diane Aubut, Germaine Leboeuf et Adam Perreault;

**Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA)** : Richard Cossette;

**Office municipal d'habitation** : Germaine Leboeuf;

**Aqueduc et voirie** : Richard Cossette et Francis Perron;

**Service incendie, premiers répondants et protection civile** : Nancy Benoît;

**Embellissement, parcs et bâtiments (revitalisation, fondation rue Principale)** : Diane Aubut et Germaine Leboeuf;

**Comité consultatif d'urbanisme** : Nancy Benoît et Richard Cossette;

**Bibliothèque municipale Armand-Goulet** : Germaine Leboeuf;

**Comité de sauvegarde du patrimoine** : Richard Cossette;

**Domaine Seigneurial Sainte-Anne** : Nancy Benoît;

**Comité du 350<sup>e</sup>** : Diane Aubut et Steve Massicotte;

**M.R.C. des Chenaux** : Diane Aubut (en cas d'impossibilité, le maire suppléant désigné selon la période est autorisé à représenter la municipalité au conseil d'administration de la M.R.C. des Chenaux).

**Maire suppléant :**

(novembre, décembre 2014, janvier, février 2015) Adam Perreault;

(mars, avril, mai, juin 2015) Steve Massicotte;

(juillet, août, septembre, octobre 2015) Richard Cossette.

Adoptée.

**16. Demande aux organismes**

Suite à l'adoption de la résolution numéro 2014-10-274, la municipalité avait demandé aux organismes qui reçoivent des contributions financières de la municipalité de faire parvenir leur demande pour l'année 2015, le directeur général informe que les organismes ont tous répondu à la demande.

**17. Rencontres**

La mairesse Diane Aubut fait un résumé des rencontres que les membres du conseil auront durant le mois de novembre.

## **18. Protection incendie**

### **18.1 Balance d'autorisation de crédit**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2014-10-271 le conseil municipal avait autorisé des crédits au montant de 500 \$ pour l'activité Journée familiale portes ouvertes organisée par les pompiers volontaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu seulement un montant de 342,54 \$ d'utiliser;

**2014-11-302**

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire émettre un chèque de 157,46 \$ au nom de l'Association des pompiers volontaires de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

## **19. Bibliothèque**

### **19.1 Achat de livres**

**2014-11-303**

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour un montant de 1 000 \$ qui servira à l'achat de livres pour la bibliothèque municipale.

Adoptée.

### **19.2 Nomination représentantes officielles 2015**

#### **19.2.1 Représentantes de la municipalité**

**2014-11-304**

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que la conseillère Germaine Leboeuf soit nommée représentante officielle auprès du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, pour l'année 2015.

Adoptée.

#### **19.2.2 Coordonnatrice**

**2014-11-305**

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que madame Christiane Daigle soit nommée coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour l'année 2015.

Adoptée.

## **20. Travaux en cours**

Le directeur général fait un résumé des travaux réalisés à la traverse d'aqueduc ruisseau Gendron, des travaux à réalisés suite au glissement de terrain chemin Rapide Nord et du début des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire du secteur Gamelin.

## **21. Autres sujets**

Aucun.

## **22. Rapport de comité**

Le conseiller Adam Perreault donne de l'information sur le souper-conférence organisé par la Société de développement économique; de la fin du contrat du commissaire au développement économique; politique familiale.

Le conseiller Steve Massicotte donne de l'information sur la soirée de l'Halloween organisée par la municipalité.

La conseillère Germaine Leboeuf donne de l'information concernant sur la rencontre avec la responsable du réseau BIBLIO suite au dépôt du plan de développement de la bibliothèque; d'un loyer vacant à l'OMH; du nouveau plan de mesures d'urgence transmis à la Sécurité civile; du nouveau modèle de pancarte de rue et d'une rencontre dont elle a participé à la SADC concernant la revitalisation.

La mairesse Diane Aubut donne de l'information sur l'arrêt du programme Rénovillage, Programme culturel, d'une nouvelle politique sur la sécurité informatique à la MRC; assurance collective à la MRC; des rencontres avec un citoyen concernant l'affichage, concernant les odeurs avec un producteur agricole, revitalisation le chemin du Roy avec les municipalités de Champlain et Batiscan et avec les représentants de l'église concernant le clocher de l'église; projet d'une rencontre pour sensibiliser les agriculteurs concernant les odeurs.

## **23. Période de questions (15 minutes)**

Des personnes posent des questions d'ordre général : travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire secteur Gamelin, trottoir sur la rue Sainte-Anne, fête du 350<sup>e</sup>, demande de la Fabrique, rencontre sur le Plan stratégique de développement de la MRC des Chenaux et du Plan de travail du Pacte rural de la MRC des Chenaux, règlement d'emprunt numéro 2014-340, sécurité ferroviaire.

## **24. Clôture de la séance**

**2014-11-306**

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20 h 56.

Adoptée.

---

Diane Aubut  
Mairesse

---

René Roy  
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Aubut, mairesse